

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur a été établi par la direction de FACTORY Fitness afin d'assurer à tous les utilisateurs du Club, Membres, Invités ou Visiteurs des règles conformes à la mission et à l'ambiance inhérentes au Club.

Ce règlement pourra être modifié à tout moment par la Société FACTORY Fitness ou son représentant.

Ces modifications seront alors annoncées par voie d'affichage au panneau d'information ou à l'accueil.

Tout utilisateur du Club, Membre, Visiteur ou Invité doit se conformer au présent règlement dans son intégralité.

Le règlement intérieur est affiché à l'accueil du Club.

### **Conditions liées à l'Age**

Le Membre certifie être âgé de 16 ans minimum. Pour les personnes mineures, une autorisation parentale obligatoire autorisant le Membre à accéder au Club et à pratiquer les activités proposées sera demandée.

### **Etat de Santé**

Le Membre atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer une activité sportive de type Musculation, Cardio Training et toutes activités susceptibles d'être proposées au sein du Club.

Que cette pratique ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité ou sa condition physique.

Le Membre reconnaît avoir fait contrôler par son médecin son aptitude à la pratique d'une activité sportive ainsi que l'accès à l'espace Sauna.

A cet effet, un certificat de non contre-indication à la pratique sportive en salle et à des activités de remise en forme, datant de moins de 3 mois et qui devra être renouvelé tous les ans, sera fourni au jour de l'inscription.

Il n'est pas de la responsabilité de FACTORY Fitness de faire pratiquer au Membre un test d'effort ou tout autre test afin de déterminer sa condition Physique.

Tout test effectué par FACTORY Fitness aurait pour seul objectif de rassembler des données comparatives afin d'évaluer les progrès du Membre dans son programme d'entraînement.

### **Assurances et Responsabilités**

Le Membre confirme avoir souscrit une Police d'Assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime ou auteur en cas d'incident ou accident au cours de son entraînement ou de sa présence au sein des locaux et installations de FACTORY Fitness.

Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité et celle de son personnel.

La responsabilité du Club sera limitée au montant couvert par les contrats d'assurance du Club.

Le Membre est responsable des dommages matériels qu'il pourrait causer, de son propre fait, pendant l'exercice d'activités proposées par le Club ou sur les locaux et installations du Club et s'engage à régler tous les frais inhérents à ces dommages, sur présentation d'une facture de réparation.

Le Membre reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des appareils et installations auxquels il a accès dans l'enceinte de FACTORY Fitness.

Il est de la responsabilité du Membre de s'informer sur l'utilisation des matériels et installations mises à sa disposition. Le personnel de FACTORY Fitness reste à l'entière disposition du Membre pour répondre à toutes les questions se rapportant à cette utilisation.

La responsabilité de FACTORY Fitness ne pourra être recherchée en cas de dommages physiques ou matériels, suite à tout incident ou accident résultant de la négligence ou de l'inobservation des règles de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations du Club par le Membre.

### **Vestiaires et Dépôts**

Des casiers individuels fermant par cadenas (non fourni) sont mis à la disposition des Membres qui peuvent déposer leurs effets personnels pendant leur entraînement.

Leur utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser des affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Club et les cadenas doivent être enlevés.

FACTORY Fitness ouvrira et videra le casier fermé de tout Membre non présent dans l'enceinte du Club au moment de la fermeture de celui-ci.

Les objets ou effets vestimentaires trouvés dans l'enceinte du Club seront conservés 15 jours puis pourront être détruits ou confiés suivant la valeur au service des Objets Trouvés de la Commune.

### **Comportement**

Toute Personne, Membre, Invité, Visiteur ou Personnel évoluant au sein du Club doit se comporter de manière civilisée et respectueuse vis-à-vis des autres Membres, Invités, Visiteurs ou Personnels employés par FACTORY Fitness.

Aucun écart de langage ou de comportement ne saura être toléré.

Tous les équipements et installations mis à disposition du Membre doivent être laissés en bon état et utilisés pour leur fonction.

**Le matériel tels : Haltères, Poids libres, Barres, Tapis, Ballons, etc....doit être rangé après son utilisation.**

Les Membres ou toute autre personne présente doivent respecter les consignes et recommandations par respect et considération à la bonne marche et à l'ambiance du Club.

Tout comportement jugé inapproprié ou contrevenant aux règles édictées ci-dessus sera sanctionné par une expulsion immédiate voir à la résiliation de son abonnement sans remboursement ou compensation aucune.

## Tenue

**La tenue se compose obligatoirement et exclusivement d'une paire de chaussures de sport réservée à la pratique d'activités sportives en SALLE et d'équipements vestimentaires dédiés au sport (tee shirt, sweat shirt, short, jogging, survêtement).**

La pratique d'une activité au sein du Club est interdite avec tout autre élément vestimentaire (casquette et/ou couvre-chef, écharpe, foulard, jean, brassière, chaussures de ville, etc...).

La tenue du Membre se doit respecter à minima la morale et les bonnes mœurs.

Le Club ou son représentant peut refuser l'accès à toute personne (Membre, Invité, Visiteur ou Personnel) dont il jugera la tenue incorrecte, non conforme ou susceptible de choquer ou d'offenser les personnes présentes (particulièrement en ce qui concerne les éventuelles inscriptions portées sur les tee shirts, sweats...)

Il est précisé que le Club ne fournit pas gracieusement les serviettes (pour poser sur les machines ou pour le Sauna) et que chaque Membre doit se munir des effets nécessaires à son entraînement.

## Entraînements

L'enceinte du Club ne peut être utilisée que dans le cadre d'un cours, d'un entraînement sportif ou d'une activité proposée et décidée par FACTORY Fitness.

**La consommation d'alcool, de tabac ou de toutes substances illégales ou illicites est prohibée ainsi que la détention de toutes substances illégales, dangereuses ou illicites dans l'enceinte du Club.**

Il est interdit d'exercer toute ou partie d'une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés ou non quels qu'ils soient dans l'enceinte du Club.

## Accès et Sécurité

**FACTORY Fitness** est ouvert du :

- **Lundi au Vendredi de 08h30 à 21h30 et le Samedi de 09h00 à 18h00**
- Fermé dimanche et jours fériés
- Fermeture pour maintenance annuelle du 24 décembre 2019 au 1er janvier 2020

**Horaires d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :**

- **Lundi au Vendredi de 9h00 à 21h00 et le Samedi de 09h00 à 18h00**
- Fermeture estivale du samedi 10 au dimanche 18 août 2019 (semaine du 15 août)

**Le Secrétariat** vous accueille du :

- **Lundi au Vendredi de 11h00 à 20h00**

**L'Espace BIEN-ETRE** est ouvert du :

- **Lundi au Vendredi de 11h00 à 20h00**
- Fermeture annuelle du 1er au 31 août

**L'Espace SAUNA** est ouvert du :

- **Lundi au Vendredi de 11h00 à 20h00 et le Samedi de 11h00 à 17h00**
- Fermé week-end férié et ponts
- Fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

**Le badge est obligatoire à chaque visite au Club** car il permet l'identification et l'accès à l'ensemble des installations du Club.

**Ce badge est nominatif, personnel, ne peut être cédé ou prêté et ne permet l'accès qu'au seul titulaire.**

Ce badge reste la propriété de FACTORY Fitness et devra dans tous les cas être restitué lors de l'échéance du contrat.

**En cas de perte ou de vol, le remplacement du badge sera facturé 20€.**

### **Parkings et Circulation**

Le Club dispose de places de parking gratuites.

Ces emplacements sont réservés aux Membres, Invités, Visiteurs et Personnels exclusivement pendant la durée de leur présence dans les locaux de FACTORY Fitness.

Lorsqu'un véhicule doit être déplacé sur demande d'un représentant du Club, le propriétaire du dit véhicule se doit d'exécuter aussi rapidement que possible cette requête.

Le personnel n'est pas autorisé à déplacer les véhicules des Membres, Invités ou Visiteurs.

La vitesse est limitée à 30 km/h ou moins si les conditions l'exigent dans la totalité de l'enceinte sise au 300 Route de Strasbourg.

La présence d'autres entreprise, activités et personnels sur le site implique le respect des règles de prudence et de circulation définies au Code de la Route.

Le Membre, Invité, Visiteur ou Personnel de FACTORY Fitness adhère aux règles de bienséance et de conduite responsable.

### **Sauna et Espace Bien-Etre**

Dans ces espaces la nudité est interdite.

Au Sauna dont l'utilisation est mixte, le port du maillot de bain est obligatoire.

L'utilisation du Sauna est déconseillée pour les personnes présentant les symptômes suivants :

Hypo ou hypertension artérielle, problèmes cardiaques ou cardio-vasculaires, asthme, grossesse, eczéma ou toutes autres affections de la peau.

En cas d'indication de ces particularités sur le certificat médical présenté lors de l'inscription, le Club se réserve le droit de refuser l'accès au Sauna et dans le cas contraire, le Club ne pourra être tenu responsable de tout problème pouvant survenir.

Le Sauna bénéficie d'heures d'ouverture spécifiques inscrites sur le contrat et affichées à l'Accueil.

Pour des raisons évidentes de Sécurité, son accès est strictement interdit en dehors de ces horaires.

Dans l'Espace Bien-Etre, le Membre se conformera aux recommandations du Personnel et ne pourra en aucun cas pénétrer dans une alcôve de Bien Etre sans être accompagné d'un Personnel.

L'utilisation des matériels (UV, Cellu M6, Power Plate, Lit Hydromassant) est subordonnée au paiement du service, à la prise d'un rendez-vous et à la présence de la personne autorisée conformément aux consignes d'utilisation et de sécurité.

### **Evénements et Animations ponctuels**

Le Club se réserve le droit d'utiliser tout ou partie de ses locaux en raison d'événements, tournois, exhibitions ou animations ponctuels de toute nature ouverts ou non aux Membres.

En cas d'ouverture aux Membres, une information sera affichée à l'Accueil une semaine avant la date de l'événement.

### **Le Personnel du Club**

L'ensemble du personnel salarié ou vacataire ponctuel est placé sous l'autorité et la responsabilité du Représentant de FACTORY Fitness.

Seuls le personnel ou des intervenants extérieurs autorisés par le Club peuvent exercer une information, un cours de coaching ou d'information sur les matériels, les installations et leurs utilisations.

### **Les Formules FACTORY Fitness**

Le Club propose plusieurs types et formules d'Abonnements détaillés ci-dessous :

- Abonnement « 1 mois découverte » sans engagement et non renouvelable,
- Abonnement « Pass Illimité » avec et sans engagement,
- Abonnement « Heures Creuses » avec et sans engagement,
- Abonnement « Médium » avec et sans engagement,
- Abonnement « Samedi » avec et sans engagement.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la souscription du Membre.

Le Membre s'engage à régler son abonnement ou adhésion selon les conditions stipulées dans le contrat.

Les frais d'inscription seront appliqués pour tout nouvel abonnement.

Les anciens membres souhaitant reprendre un abonnement seront considérés comme nouveaux membres s'ils ne se réinscrivent pas dans la continuité d'un abonnement en cours.

Les frais d'inscription sont offerts les années suivantes si pas de rupture d'abonnement (sur les abonnements annuels uniquement).

Les prix sont garantis pour la durée du contrat, le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement de l'abonnement.

Dans ce cas, le Club informera le Membre par tous moyens à sa disposition (mail, affichage...) au minimum un mois avant la mise en application des nouveaux tarifs.

### **Tarifs Spéciaux**

Dans ce cas, le Membre doit lors de son inscription présenter un justificatif lui donnant accès à ce tarif spécifique.

Cette remise tarifaire a une durée de validité égale à la durée de l'abonnement souscrit.

A échéance de celui-ci, le Membre devra justifier à nouveau de l'appartenance à la catégorie bénéficiant de cette réduction.

Ce tarif spécial concerne uniquement le PASS ILLIMITE pour les :

- Couples/Familles
- Séniors + de 65 ans
- Jeunes –de 25 ans
- Groupe Entreprise (à partir de 2 membres d'une même Entreprise)
- Personne en situation de Chômage
- Personne en situation de Handicap

Il existe aussi un tarif spécial pour les Comités d'Entreprises disponible sur demande écrite du CE.

## Autres services

FACTORY Fitness met à disposition des prestations annexes (UV, Power Plate, Cellu M6, Massages, Ostéopathie, Coaching, Boutique, etc...), ces services font l'objet d'un tarif affiché à l'accueil du Club et sur le site internet : [www.factoryfitness.fr](http://www.factoryfitness.fr)

## Paiement

Les abonnements annuels avec engagement ont une durée minimale d'un an, et sont renouvelables sur simple demande. Ils sont réglables en 1 fois au comptant ou en 3 ou 4 règlements par chèque sur plusieurs mois consécutifs.

Les abonnements mensuels sans engagement ont une durée minimale d'un mois, et sont renouvelable sur simple demande.

Ils sont souscrits à l'inscription avec une date de fin de contrat au choix de :

- 1 mois – 2 mois - 3 mois – 6 mois au choix,

Ils sont réglables en 1 fois au comptant et offrent l'avantage d'être sans engagement, sans préavis et sans résiliation.

Les abonnements réglés par prélèvements automatiques ont une durée minimale de 3 mois (comprenant 2 mois de préavis). Ils sont résiliables par lettre RAR avec un préavis de 2 mois, le mois entamé restant dû.

Lorsque le Membre choisit de souscrire un abonnement réglable par prélèvement, il signe un mandat autorisant le Club à effectuer ces opérations.

Le S.E.P.A (Coordonnées bancaires du compte à prélever) fourni par le Membre doit être au nom du Membre.

**La première échéance correspondant au 1<sup>er</sup> mois d'abonnement et aux frais d'inscription, est payable au moment de l'inscription.**

## Impayés

En signant son contrat d'adhésion, le Membre s'engage à assurer le règlement des mensualités ou règlement comptant prévus. En aucun cas, le Membre ne peut prendre l'initiative de suspendre ou de ne pas régler le dû au Club sous prétexte d'un quelconque litige commercial non démontré.

**Tout règlement (chèque ou prélèvement) revenant comme impayé impliquera automatiquement la suspension de l'abonnement** et l'impossibilité pour le Membre de pénétrer sur le site du Club jusqu'au paiement du mois dû en question augmenté de frais de relance éventuels en sus. **En cas de second impayé, le dossier du Membre pourra être résilié de plein droit.**

## Prorogation

Un report d'abonnement peut être accordé au Membre pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical :

- Pour l'abonnement annuel, un report de la durée correspondant au certificat sera effectué.
- Pour l'abonnement mensuel, un report de la durée correspondant au certificat sera effectué.
- Pour l'abonnement réglé par prélèvements automatiques, il pourra être suspendu pour une durée égale à celle notifiée sur le certificat, et sera automatiquement réactivé à la fin de la période d'inactivité.

Toutefois, le membre peut choisir de résilier son contrat (sans préavis - le mois entamé restant dû) si son état de santé ne lui permet plus la pratique du sport.  
Attention aucun report ne sera accordé rétrospectivement et aucun remboursement ne pourra être consenti.

### **Résiliation par le Club**

FACTORY Fitness se réserve le droit de résilier un abonnement à tout moment sans préavis, ni indemnités ou remboursement dans les cas suivants :

- Fausse déclaration, non-respect des règles et conditions d'accès et du Règlement Intérieur.
- Non-respect des installations, des matériels, des procédures de Sécurité et du Personnel du Club.
- Comportement ou langage inapproprié, dérangeant les autres Membres ou non conforme à l'Éthique du Club.

### **Suspension d'Activités**

FACTORY Fitness ne saurait être responsable en cas d'interruption momentanée des services ou activités pour des raisons résultant de la force majeure, du cas fortuit ou par cause d'un tiers.

### **Surveillance vidéo et confidentialité**

FACTORY Fitness conserve les données personnelles fournies par le Membre pour son seul usage interne, dans le seul but d'offrir un meilleur service et suivi à ses clients.

Les données ne seront jamais communiquées à un tiers. Le Membre dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

Pour la sécurité et la tranquillité de ses Membres, le Club est placé sous surveillance vidéo.

Les données enregistrées sont archivées sur place pendant 7 jours puis automatiquement effacées.

### **Information importante RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD est entré en vigueur et cette nouvelle réglementation vient renforcer les droits des utilisateurs ainsi que la responsabilité des Entreprises qui sont amenées à collecter et utiliser des données à caractère personnel.

Dans le cadre des inscriptions au club, le FACTORY Fitness collecte le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone portable et/ou mail ainsi qu'une photo (portrait) de chaque abonné. Ces données sont indispensables à la mise en œuvre de la carte de membre donnant accès au club.

Toutes ces informations personnelles sont conservées de manière **strictement confidentielles, et ne sont en aucun cas divulguées à des tiers à des fins commerciales.**